



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



DECISION DU MAIRE

N° 035/2024

Objet : Acquisition de supports pour sacs poubelles

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1 et R 2123-1,

Vu la délibération n° 2022/32 du 08 juillet 2022 du Conseil municipal portant modification des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant le besoin qu'a la commune de disposer de supports de poubelles afin de gérer les déchets et d'améliorer le cadre de vie,

Considérant que l'offre de la société Glasdon pour un montant de 1 129.05 € H.T soit un montant de 1 354.86€ TTC.

DECIDE

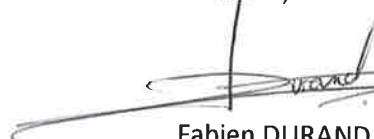
Article 1 : De retenir l'offre la société Glasdon pour un montant de 1 129.05 € H.T soit un montant de 1 354.86€ TTC.

Article 2 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de cette décision qui sera transmise à la Sous-Préfecture de la Tour du Pin.

Fait à Saint-Savin, le 29 avril 2024

Le Maire,


Fabien DURAND

